

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 410 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 380 ET 398 DÉCRÉTANT LES RÈGLES ENCADRANT LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 15 février 2023, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 410 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 22 FÉVRIER 2023.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière